

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

Délibération
n° 2009.07.150

**Modification du
tableau des effectifs**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

Direction des finances et de l'administration générale (DFAG)

Dans le cadre d'une mobilité interne, deux agents de la DFAG vont changer d'affectation :

- l'attaché responsable du service administratif est affecté au poste de responsable carrières et paies à la direction des ressources humaines, à compter du 15 juin 2009,
- la rédactrice, gestionnaire des assemblées récemment lauréate du concours d'attaché, est affectée sur le poste de responsable du service administratif, à compter du 1^{er} juillet 2009, en qualité d'attaché stagiaire,
- son poste de rédacteur gestionnaire des assemblées est laissé vacant pendant la durée du stage de l'attaché responsable du service administratif.

Le remplacement du poste de gestionnaire des assemblées nécessite la création d'un nouveau poste de rédacteur pour faire face aux besoins du service.

Le poste de rédacteur vacant sera ultérieurement supprimé dès la titularisation en qualité d'attaché de l'agent assurant les fonctions de responsable du service administratif.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 28 mai 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Direction/service	Suppression	Nb	Création	Nb
DFAG	Rédacteur	1*	Rédacteur	1

* le poste de rédacteur vacant suite à la mobilité interne sera supprimé à l'issue de la formation d'intégration et de la titularisation de l'attaché concerné.

D'AUTORISER le recrutement d'un agent non titulaire, le cas échéant, sur le poste de rédacteur (Grille indiciaire allant de l'indice majoré 297 à 463) dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 juillet 2009

Affiché le :

20 juillet 2009